

Note d'information sur l'épreuve orale: soutenance d'un projet, à l'attention des candidats individuels

Cette note a pour objet de rappeler et préciser les grands principes de l'épreuve orale au titre du Diplôme National du Brevet. Son organisation détaillée est définie dans la note de service n°2016-063 du 06/04/2016.

I. Modalités de l'épreuve

1) Localisation de l'épreuve

L'épreuve orale a lieu dans l'établissement où les candidats individuels sont convoqués pour les épreuves écrites.

II. Organisation de l'épreuve

1) Structure de l'épreuve

Durée : 15 minutes

L'oral se déroule en deux temps : un exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury d'une dizaine de minutes.

2) Contenu

L'épreuve orale est une soutenance. Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet réalisé par le candidat mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne et les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat. Ce sont essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse qui sont évaluées.

3) Nature des projets

Le candidat peut présenter l'un des projets qu'il a menés au cours de sa formation ou de son activité citoyenne ou professionnelle. Ce projet doit s'inscrire dans le cadre du parcours Avenir, du parcours citoyen, ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.) mais cette réalisation concrète n'intervient qu'en appui d'un exposé, qu'elle peut illustrer. Elle n'est pas obligatoire.

4) Choix du projet présenté

Les éléments sont à transmettre lors de la transmission de la confirmation d'inscription: intitulé du projet, contenu du projet, ainsi que le parcours éducatif dans lequel il s'inscrit.

5) Evaluation

a) Notation

	Candidats CNED SCOLAIRE	CANDIDATS INDIVIDUELS
Maîtrise de l'expression orale	/50	/100
Maîtrise du sujet présenté	/50	/100
Total épreuve	/100	/200

b) *Grille indicative des critères d'évaluation :*

- **Maîtrise de l'expression orale**
 - s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
 - exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une oeuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue ;
 - employer un vocabulaire précis et étendu ;
 - participer de façon constructive à des échanges oraux ;
 - participer à un débat, exprimer une opinion argumentée et prendre en compte son interlocuteur ;
 - percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole ;
 - s'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte

- **Maîtrise du sujet présenté**
 - concevoir, créer, réaliser ;
 - mettre en œuvre un projet ;
 - analyser sa pratique, celle de ses pairs ;
 - porter un regard critique sur sa production individuelle ;
 - argumenter une critique adossée à une analyse objective ;
 - construire un exposé de quelques minutes ;
 - raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
 - mobiliser des outils numériques.

ANNEXE : PARCOURS

Parcours avenir

Pour l'élève, la mise en œuvre du parcours poursuit trois objectifs :

- lui permettre de découvrir le monde économique et professionnel ;
- lui permettre de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- lui permettre d'élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnelle.

Au collège, le parcours vise l'acquisition de connaissances et de compétences destinées à favoriser une participation constructive à la future vie sociale et professionnelle du jeune collégien. Ce parcours contribue à donner du sens et à valoriser le contenu des apprentissages en favorisant le lien entre ces derniers et les démarches de découverte du monde socio-économique proposées aux élèves par les équipes éducatives.

Le parcours Avenir doit permettre à l'élève de développer son ambition sociale et scolaire et de construire son projet de formation et d'orientation en découvrant les principes et la diversité du monde économique, social et professionnel en constante évolution. L'élève s'informe des possibilités de formation et des voies d'accès aux divers champs professionnels qui s'offrent à lui après le collège. Le parcours organise la découverte par l'élève de la complexité de toute activité professionnelle, des savoirs et de l'expérience qu'elle requiert. Il doit favoriser l'engagement dans un projet individuel ou collectif en suscitant la créativité

Parcours citoyen

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger